

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 13 juillet 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 9 et 10 juillet 2012**

**2012 DDEEES 128** Subvention (42.000 euros) à l'APUR dans le cadre de l'avenant 2012 à la convention portant sur le programme d'actualisation de la banque de données sur le commerce à Paris.

**Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 novembre 1997 (DDAEE 97-010) relative à la création d'une banque de données sur le commerce parisien ;

Vu la délibération du Conseil de Paris des 5 et 6 juillet 2010 (2010 DDEEES 148) relative à la signature d'une convention triennale (2010-2011-2012) pour permettre d'assurer l'actualisation et l'exploitation de la banque de données sur le commerce à Paris ;

Vu le projet de délibération en date du 26 juin 2012, par lequel M. le Maire de Paris, lui propose d'attribuer une subvention à l'APUR pour le programme de mise à jour de la banque de données sur le commerce à Paris en 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Lyne COHEN-SOLAL, au nom de la 2e Commission.

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer l'avenant 2012 à la convention triennale, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'APUR (Atelier Parisien d'Urbanisme) et la délégation de Paris de la Chambre de Commerce et d'Industrie pour permettre d'assurer l'actualisation et l'exploitation de la banque de données sur le commerce à Paris.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 42.000 euros est attribuée à l'APUR situé 17, boulevard Morland à Paris (4e) (D05841 - 39121 - 2012\_05090) pour la réalisation du programme 2012.

Article 3 : La dépense correspondante, d'un montant de 42.000 euros, sera imputée au chapitre 65, fonction 94, nature 6574, ligne P004 (VF55004) du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2012.